



FÉDÉRATION SUISSE DU FRANCHES-MONTAGNES  
SCHWEIZERISCHER FREIBERGERVERBAND  
FEDERAZIONE SVIZZERA DELLA  
RAZZA FRANCHES-MONTAGNES

# COMMUNIQUE DE PRESSE

## La FSFM s'ouvre aux membres individuels

**Réunis en assemblée le 11 avril 2019 à Wallierhof/Riedholz les délégués de la Fédération suisse du franchises-montagnes (FSFM) ont modifié leurs statuts pour permettre l'affiliation de membres individuels. Ils ont aussi approuvé deux propositions émanant de syndicats et nommé un nouveau juge de race.**

Pour répondre à une exigence de la Confédération pour reconnaître les organisations d'élevage, la FSFM ouvre la porte à des membres individuels. Jusque-là seule l'affiliation de membres collectifs (syndicats et associations d'élevage) était possible. Selon les statuts modifiés, l'ensemble des membres individuels est considéré comme un membre collectif, ce qui limitera le nombre de délégués à max. 5, sur les 150 délégués que compte actuellement la FSFM.

La proposition émanant des syndicats de Suisse centrale et demandant une affiliation de la FSFM comme membre à part entière de la Fédération suisse des sports équestres (FSSE) a été largement acceptée. Cela va permettre aux personnes participant à des épreuves officielles avec leurs FM d'utiliser leur syndicat membre de la FSFM comme organisation de référence et remplir ainsi une exigence de la FSSE. De plus, les délégués ont accepté une motion du syndicat des Franches-montagnes allant dans le sens d'une décision prise récemment par le comité, soit de revoir le système de jugement du comportement dans le cadre des tests en terrain existant. Finalement les délégués ont décidé de garder l'engagement d'un deuxième juge de race sur les places de concours facultatif et à charge du syndicat en abaissant toutefois le tarif pour cet engagement de 300.- (actuellement) à 150.-.

Pour succéder à M. Martin Stegmann, juge de race arrivé au terme de son mandat de 12 ans selon les limites statutaires, les délégués ont nommé M. Bernhard Wüthrich de Rubigen/BE qui entrera en fonction de suite. Le mandat de juge de race de MM. Heinz Mägli et Roland Stadelmann a été renouvelé pour une 3<sup>ème</sup> et dernière période de quatre ans.

Au surplus, les rapports annuels du président, du gérant et des présidents de commission, ainsi que le programme d'activité 2019, les comptes 2018 dégageant un bénéfice d'environ 22'000 francs et un budget 2019 équilibré ont été unanimement approuvés.

Wallierhof/Riedholz, le 11 avril 2019

**FEDERATION SUISSE DU FRANCHES-MONTAGNES**

Personnes de contact :

- Jean-Paul Gschwind, président FSFM, tél. 079 667 77 31, e-mail : [jean-paul.gschwind@parl.ch](mailto:jean-paul.gschwind@parl.ch)
- Stéphane Klopfenstein, gérant FSFM, tél. 026 676 63 42 ou 076 583 70 33, e-mail : [s.klopfenstein@fm-ch.ch](mailto:s.klopfenstein@fm-ch.ch)